

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070713-02_76_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 2e/76-07
Séance du 13 JUL. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

AMENAGEMENT TOURISTIQUE DES FORETS DOMANIALES

La Commission Permanente du Conseil Général,

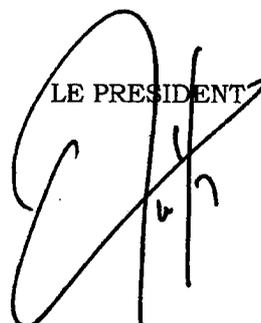
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^{ème}/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 2^{ème}/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde à l'Office National des Forêts une subvention de 66 970 € pour le programme des travaux liés à l'aménagement touristique des forêts domaniales du département pour 2007, selon la répartition annexée au rapport ;
- ❖ autorise le Président à signer la convention annuelle afférente à cette subvention ;
- ❖ prend en considération la première phase d'élaboration du plan départemental d'équipement touristique en forêt et attribue une subvention de 12 080 € à l'Office National des Forêts ;
- ❖ précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 89687, chapitre 204, nature 20411, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER